

# **l'union**

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Révision de l'aire d'appellation champagne Cinq entrées pour deux sorties

## **Révision de l'aire d'appellation champagne Cinq entrées pour deux sorties**

Par *Anonyme*

Créé le 10/11/2010 11:00

ON le connaissait moins frileux, prônant la « transparence » et la « communication positive ». Le président du Syndicat général des vignerons (SGV), Pascal Férat, semble aujourd'hui beaucoup moins prompt à communiquer sur le sujet.

La révision de l'aire d'appellation champagne, pourtant objet de toutes les convoitises - ici l'hectare de vignes avoisine le million d'euros, quand l'équivalent en terres agricoles se négocie quelques milliers seulement - fait figure de secret défense.

Germaine et Orbais recalées

Les membres du conseil d'administration du SGV, présents lors de la présentation du travail des experts de la commission d'enquête de l'INAO, le 22 octobre dernier, ont même dû signer un document de confidentialité. Interdiction formelle d'ébruiter l'affaire... avant l'assemblée générale d'automne qui s'est tenu hier après-midi à Épernay. Une réunion attendue qui s'est pourtant jouée en l'absence des représentants de l'INAO, porteurs du dossier depuis 2003.

Un sentiment de gêne flotte autour de cette révision. Pascal Férat semble peu enclin à livrer les noms des cinq nouvelles communes repêchées par l'INAO - les experts ont examiné plus de 1 330 réclamations - pour intégrer la zone de production (Contault et Maisons-en-Champagne dans la Marne, Condé-en-Brie et Saint-Eugène dans l'Aisne, Daillancourt en Haute-Marne), encore moins pressé d'évoquer les deux recalées de l'histoire : Germaine et Orbais-l'Abbaye, deux communes en sursis depuis l'ouverture du dossier en 2003.

Il est vrai, la publicité n'est pas du meilleur effet pour les grandes maisons de champagne. Vingt-deux hectares, propriété de Moët & Chandon, sont concernés par ce déclassement à Germaine. À Orbais, il est question d'une quarantaine d'hectares majoritairement propriété du groupe Vranken.

Si la sortie des deux communes se confirme, la vigne devrait néanmoins bénéficier d'une tolérance trentenaire, pouvant ainsi être exploitée en appellation pendant trente ans. Une bien maigre consolation.

En revanche, c'est le jackpot pour les cinq nouvelles communes sélectionnées - aucune ne s'y attendait, tant le silence est lourd autour de cette affaire - même si la délimitation de la nouvelle aire sera officiellement validée en février 2011. Débutera alors le travail de délimitation parcellaire au sein des communes appartenant à la nouvelle aire de production (15 % de surface supplémentaire, soit l'équivalent de 5 000 hectares), avec le déclassement inévitable de certaines parcelles. Le classement des terres ne sera publié qu'une fois l'ensemble du travail de révision parcellaire achevé.

Pas avant 2015.

Par ailleurs, huit nouvelles communes vont intégrer la zone d'élaboration : trois dans l'Aube (Juvancourt, Lirey, Saint-Léger-près-Troyes), cinq en Haute-Marne (Bouzancourt, Guindrecourt-sur-Blaise, Dinteville, Juvancourt, Silvarouvres) et une dans la Marne (Esclavolles-Lurey).

[Photos / vidéos](#)

Auteur :

Légende : Si cinq nouvelles communes

**Visuel 1:**



**URL source:** <http://www.lunion.presse.fr/article/aisne/revision-de-laire-dappellation-champagne-cinq-entrees-pour-deux-sorties>